

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SEEBACH
67160

Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19

mairie.seebach@orange.fr

N° 009/2026



**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT
REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION DANS LE CADRE DE
L'ORGANISATION DU CRITERIUM
CYCLISTE 2026 DE SEEBACH
LE 17 Mai 2026**

**FERMETURE DE LA ROUTE DE
HUNSPACH (en partie) ; DE LA RUE
DES EGLISES NORD, DU ROND-POINT
DE LA MAIRIE ET DE LA RUE DES
FORGERONS NORD**

La Maire de la commune de SEEBACH

- VU** Le code général des collectivités territoriales,
VU Le code de la Route,
VU La demande de l'association « Vélo Club Nord Alsace » (V.C.N.A.),

CONSIDERANT La mise en place du critérium 2026 de SEEBACH le dimanche 17 mai 2026 prévoyant la participation de 150 coureurs,

CONSIDERANT le circuit et la nature de l'épreuve qui se déroulera essentiellement sur la voirie publique, route de Hunspach, rue des Forgerons (Nord), rue des Eglises (Nord), place de la Mairie (cf plan joint) nécessitant pour des raisons de sécurité la fermeture de ces tronçons au stationnement et à la circulation le temps de la course soit de 09h00 à 19h00 le dimanche 17 mai 2026.

ARRETE

Article 1^{er} :

Seront fermées au stationnement et la circulation des véhicules terrestres à moteurs pendant la durée de l'épreuve **le dimanche 17 mai 2026 de 09h00 à 19h00** :

- La Route de Hunspach de l'entrée de la commune jusqu'à l'intersection avec la rue des Eglises Nord,
- La rue des Eglises Nord de l'intersection avec la route de Hunspach jusqu'au rond-point de la Mairie,
- Le secteur rond-point de la Mairie du croisement rue des Eglises Nord jusqu'au croisement avec la rue des Forgerons Nord,
- La rue des Forgerons Nord du croisement entre le rond-point de la Mairie et la rue des Forgerons Nord, au niveau du Crédit Mutuel.

Article 2 :

Cette interdiction ne s'appliquera pas aux véhicules de l'organisation du Critérium, aux véhicules d'urgence et d'intervention ainsi qu'aux véhicules municipaux.

Article 3 :

La signalisation règlementaire, la mise en sécurité et le barriérage des sites concernés seront réalisés par l'association organisatrice,

Article 4 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès son affichage.

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- à la Sous- Préfecture de HAGUENAU - WISSEMBOURG,
- à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WISSEMBOURG,
- au centre technique de la CEA d'ALTENSTADT,
- aux pompiers de WISSEMBOURG,
- à l'association « Vélo Club Nord Alsace » (V.C.N.A.),

Fait à SEEBACH, le 6 mai 2026,

La Maire

Cornelia ROTT



**Service Routier Haguenau
Centre Routier Alsace Wissembourg**

Projet N° 2026-0366

Objet : D249 - Criterium de Seebach

Planning et phasage sommaire

Date des travaux : **Le dimanche 17 mai 2026 (1 jour),**

Mode d'exploitation retenu

Article 1

Le dimanche 17 mai 2026 de 10h00 à 18h00 sur la D249 du PR 6 + 060 au PR 6 + 325, dans les deux sens de circulation, sur la commune de Seebach, la circulation est interdite aux véhicules.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules de l'organisateur de la manifestation, aux véhicules de secours, aux véhicules des forces de l'ordre, aux véhicules du gestionnaire de la voirie.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D249, D263, D734, via les communes de HUNSPACH, RIEDELSTZ, WISSEMBOURG, SEEBACH.



